

1. Identification de la substance ou de la préparation et de la société / entreprise

1.1 Identificateur du produit

Dégraissant

Numéro CAS: 64742-49-0
Numéro CE (EINECS / ELINCS): 265-151-9
Numéro d'indice CE: -649-328-00-1
Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119475514-35

1.2 Pertinents, identifiés utilisations de la substance ou de la préparation et les utilisations déconseillées

Utilisation de la substance ou de la préparation: Entfetter, Degreasing Agent, Dégraissant, Sgrassatore, Desengrasante, Degreasing Agent
Non recommandé utilise de la substance ou de la préparation: Autres

1.3 Détails du fournisseur de la fiche de données

Fabricant

ERKODENT Erich Kopp GmbH
Siemensstrasse 3

Téléphone: 07445 8501 0
Telefax: 07445 2092

D 72285 Pfalzgrafenweiler

Fournisseur

ERKODENT Erich Kopp GmbH
Siemensstrasse 3

Téléphone: 07445 8501 0
Telefax: 07445 2092

D 72285 Pfalzgrafenweiler

Contact pour demande d'information

ERKODENT Erich Kopp GmbH

Information Téléphone: 07445 8501 21

Information Télécopie:

E-mail (personne compétente): w.heuchert@erkodent.com

Site web: www.erkodent.com

Interlocuteur national

ERKODENT Erich Kopp GmbH

Information Téléphone: 07445 8501 0

Information Télécopie:

E-mail (personne compétente): info@erkodent.com

Site web:

1.4 Numéro d'urgence

Téléphone:

Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.

1.5 Service responsable de l'information

Entwicklung +49 (0) 7445 8501-21

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou de la préparation

Regulation (EC) No 1272/2008:

Flam. Liq. 2; H225 , Asp. Tox. 1; H304 , Skin Irrit. 2; H315 , STOT SE 3; H336 , Aquatic Chronic. 2; H411

Directive 67/548/EEC:

F; R11 , Xi; R38 , N; R51 , -; R53 , Xn; R65 , -; R67

2.2 Des éléments d'étiquetage

2.2.1 Étiquetage, conformément au règlement (CE) n ° 1272/2008

Pictogrammes des risques:



Mot signal:

GHS02, GHS07, GHS08, GHS09

Danger

Phrases H:

225 Liquide et vapeurs très inflammables.

304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

315 Provoque une irritation cutanée.

336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Phrases P:

210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.?/ antidéflagrant.

301+310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

303+361+353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

405 Garder sous clef.

501 Éliminer le contenu/réceptacle dans .?.

2.2.2 Étiquetage conformément au directive 67/548/CEE

Symboles de danger:



Phrases R:

Xn Nocif.

Xi Irritant.

F Facilement inflammable.

N Dangereux pour l'environnement.

11 Facilement inflammable.

38 Irritant pour la peau.

51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Phrases S:

-

2.3 Autres risques

3. Composition / Informations sur les composants

3.1 Caractérisation chimique de la substance ou de la préparation

Indications pour préparation

3.2 Composition de la substance ou de la préparation

| Substance: | numéro CE: | n° CAS: | Numéro d'identification UE: | N° REACH: | Concentration: | Classification: EC 1272/2008(CLP): | Classification: 67/548/EEC: |
|--|------------|------------|-----------------------------|-----------|----------------|---|---|
| Erdödestillate, N.A.G.; Petroleum Distillate, N.O.S. | | 64742-49-0 | | | 100 | Flam. Liq. 2; H225 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic. 2; H411 | F; R11 Xi; R38 Xn; R65 -; R67 N; R51/53 |

Ingrédients des limites d'exposition CE

| Substance: | numéro CE: | n° CAS: | Numéro d'identification UE: | N° REACH: | Concentration: | Classification: EC 1272/2008(CLP): | Classification: 67/548/EEC: |
|------------|------------|---------|-----------------------------|-----------|----------------|------------------------------------|-----------------------------|
| | | | | | | | |

(Le libellé des phrases de risque citées, est donné dans le chapitre 16)

3.3 Indications complémentaires

aucune

4. Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Indications générales: Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin.

En cas d'inhalation: Veiller à un apport d'air frais. En cas de malaises persistants, consulter un médecin. Rincer la bouche abondamment à l'eau.

En cas de contact avec la peau: Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. En cas de malaises persistants, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux: Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion: Ne pas provoquer de vomissement. Appeler aussitôt un médecin.

Protection individuelle du secouriste: Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

4.2 Plupart des symptômes importants et les effets, à la fois aigus et retardés

Symptômes: Dépression du système nerveux central. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une sensibilisation chez les sujets sensibles. pneumonie.

Nature du danger: Aucune information disponible.

4.3 Indication de toute l'attention médicale immédiate et un traitement spécial nécessaire

Aide d'urgence: Aucune information disponible.

Traitement: Aucune information disponible.

5. Lutte contre l'incendie

5.1 Informations générales

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

5.2 Moyens d'extinction

Approprié: Poudre d'extinction. Dioxyde de carbone. mousse résistante à l'alcool. Jet d'eau en aspersion.

Inapproprié: Jet d'eau à grand débit.

5.3 Dangers particuliers émanant de la substance ou de la préparation

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone.

5.4 Conseils pour les pompiers

Équipement de protection spécial des pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Vêtement de protection.

Informations complémentaires

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

6. Mesures de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et de procédures d'urgence

Assurer une aération suffisante. Utiliser un équipement de protection individuel Eloigner toute source d'ignition. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

6.2 Précautions pour l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol / au sol.

6.3 Méthodes et matériaux pour isolation et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4 Références aux sections d'autres

aspirer les substances solides ou les ramasser à l'aide d'une serpillère mouillée. éliminer immédiatement les quantités renversées. Ne pas utiliser de brosse, ni d'air comprimé pour le nettoyage de surfaces ou de vêtements.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions de manipulation

Informations pour manipulation sécuritaire

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Mesures techniques

Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique. Conserver les récipients bien fermés

dans un endroit frais bien ventilé.

Précautions contre d'incendie et d'explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Informations complémentaires

aucune

7.2 Conditions de stockage en toute sécurité, y compris les incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Betriebssicherheitsverordnung (BetrSichV) Ne pas fumer pendant l'utilisation. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Matériaux d'emballage

Conserver/Stockier uniquement dans le récipient d'origine.

Exigences pour stockage et conditionnement

Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. poser des couvercles sur les conteneurs immédiatement après utilisation.

Stockage des produits chimiques

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Des informations complémentaires concernant conditions de stockage

Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique.

Classe de stockage: 3

7.3 Utilisations finales particulières

Observer le mode d'emploi.

8. Contrôle d'exposition / protection personnelle

8.1 Paramètres de contrôle

8.1.1 Limites d'exposition professionnelle

Valeurs limites d'exposition

| Substance: | n° CAS: | Source: | Valeur limite au poste de travail: | Limitation de crête: | Remarque: |
|--|------------|---------|------------------------------------|----------------------|---|
| Erdödestillate, N.A.G.; Petroleum Distiklate, N.O.S. | 64742-49-0 | | | | RCP-Gruppe C5-C8 Aliphaten und C9-C15 Aliphaten |

Valeurs limites d'exposition CE

| Substance: | n° CAS: | Source: | Valeur limite au poste de travail: | Limitation de crête: | Remarque: |
|------------|---------|---------|------------------------------------|----------------------|-----------|
| | | | | | |

8.1.2 DNEL et PNEC-valeurs

DNEL-valeurs

| Substance: | n° CAS: | DNEL/DMEL | Industrie | Activités professionnelles | consommateur |
|------------|---------|-----------|-----------|----------------------------|--------------|
| | | | | | |

PNEC-valeurs

| Substance: | n° CAS: | PNEC | Salariés, industrie | Salariés, activités professionnelles | consommateur |
|------------|---------|------|---------------------|--------------------------------------|--------------|
| | | | | | |

8.1.3 Control-Banding

Control-Banding

aucune

8.1.4 Informations complémentaires

aucune

8.2 Contrôle d'exposition

Contrôles l'exposition professionnelle

Ventilation technique du poste de travail En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Manipulation des produits chimiques

Au poste de travail, ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ni priser. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Équipement de protection individuelle

les standards minimaux applicables aux mesures de protection lors de la manipulation de substances de travail figurent dans le code TRGS 500.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. utiliser un appareil de protection respiratoire approprié. XXXX Utiliser uniquement des appareils de protection respiratoire portant le marquage CE et le numéro de contrôle à quatre chiffres.

Protection des mains

Modèle de gants adapté: NBR (Caoutchouc nitrile). PVC (Chlorure de polyvinyle). CR (polychloroprènes, caoutchouc chloroprène).

Protection des yeux

Lunettes de protection hermétiques.

Protection de la peau

Pour protéger d'un contact dermique direct, il est nécessaire de porter une protection corporelle (en plus des vêtements de travail habituels).

Contrôle d'exposition environnementales

cf. chapitre 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Contrôle d'exposition consommateurs

cf. chapitre 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

8.3 Scénario d'exposition

aucune

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Information sur base propriétés physiques et chimiques

Aspect

État physique:

liquide

Couleur:

incolore

Odeur:

Paraffine.

Seuil de l'odeur:

Aucune donnée disponible

Données de sécurité

| | Paramètre | Valeur | Unité | Remarque |
|---|-----------|----------|--------------------|--|
| Densité: | à °C: | 0,714 | g/cm ³ | |
| Densité apparente: | | | | non applicable |
| pH: | | | | non déterminé |
| Température / plage de fusion: | | | | non déterminé |
| Température / plage d'ébullition: | | 88 - 105 | °C | |
| Point d'éclair: | | - 12 | °C | |
| Inflammabilité: | | | | non déterminé |
| Seuil minimal d'inflammabilité: | | | | non déterminé |
| Seuil maximal d'inflammabilité: | | | | non déterminé |
| Danger d'explosion: | | | | non explosif. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. |
| Seuil minimal d'explosion: | | 1 | Vol-% | |
| Seuil maximal d'explosion: | | 8 | Vol-% | |
| Température d'ignition: | | 367 | °C | |
| Température de décomposition: | | | | non déterminé |
| Propriétés comburantes: | | | | non déterminé |
| Pression de vapeur: | à °C: | 8500 | Pa | |
| Densité de vapeur relative: | | | | non déterminé |
| Vitesse d'évaporation / indice de volatilisation: | | | | non déterminé |
| Solubilité dans l'eau: | | | | insoluble |
| Solubilité dans corps gras: | | | | non déterminé |
| Solubilité dans : | | | | non déterminé |
| log P O/W (n-octanol / eau): | | | | non déterminé |
| Viscosité: | à °C: | | mm ² /s | |
| Test de séparation des solvants: | | | | non déterminé |
| Teneur en solvants: | | | | non déterminé |

9.2 Autres informations

Aucune information disponible.

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

10.2 Stabilité chimique

aucune décomposition lente Décomposition spontanée

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

aucune/aucun aucune

10.4 Conditions à éviter

Conserver à l'écart de la chaleur.

10.5 Matières à éviter

Agents oxydants, fortes.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Hydrocarbures. Dioxyde de carbone (CO₂) Monoxyde de carbone.

10.7 Indications diverses

aucune

11. Informations toxicologiques

11.1 Information sur les effets toxicologiques

Les indications se rapportent aux principaux composants.

Toxicité aiguë

| Substance: | n° CAS: | Informations toxicologiques |
|---|------------|--|
| Erdöldestillate, N.A.G.; Petroleum Distillate, N.O.S. | 64742-49-0 | Oral LD50 > 2000 mg/kg (rat) Dermal LD50 > 2000 mg/kg (rat) Inhalativ LC50/4h > 20mg/l (rat) |

Symptômes spécifiques lors des tests sur les animaux

Absence de données toxicologiques.

11.2 Effet irritant et caustique

Irritant de la peau

Irritant pour la peau.

Irritant des yeux

aucune

Irritant des voies respiratoires

Absence de données toxicologiques.

Caustique

Aucune information disponible.

11.3 Sensibilisation

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

11.4 Effet après exposition répétitives ou à long terme

Absence de données toxicologiques.

11.5 Effets CMR

Cancérogénicité

Absence de données toxicologiques.

Mutagénicité

Absence de données toxicologiques.

Toxicité pour la reproduction

Absence de données toxicologiques.

11.6 Remarques générales

Aucune information disponible.

Expériences tirées de la pratique

Aucune information disponible.

Observation diverses

Aucune information disponible.

Indications complémentaires

Aucune information disponible.

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Les indications relatives à l'écologie se rapportent aux principaux composants.

Écotoxicité

| Substance: | n° CAS: | Écotoxicité |
|---|------------|---|
| Erdöldestillate, N.A.G.; Petroleum Distillate, N.O.S. | 64742-49-0 | Fisch: 10 < LC/EC/IC50 <= 100 mg/l Wirbellose: 1 < LC/EC/IC50 <= 10 mg/l Algen: 1 < LC/EC/IC50 <= 10 mg/l Mikroorganismen: 1 < LC/eC/IC50 <= 10 mg/l |

12.2 Persistance et Dégradabilité

Facilement biodégradable (selon les critères OCDE)..

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation

12.4 Mobilité

Aucune information disponible.

12.5 Résultats de l'évaluation PBT

non applicable

12.6 Autres effets nocifs

Aucune information disponible.

12.7 Autres indications écologiques

Classe de risque pour le milieu aquatique: Présente un faible danger pour l'eau. (WGK 1) Toxique pour poissons.

12.8 Indications diverses

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Elimination des déchets sur le territoire national, sinon se conformer aux directives CE. Elimination selon les directives communautaires 75/442/CEE et 91/689/CEE relatives aux déchets et aux déchets dangereux dans les versions respectivement en vigueur.

Élimination appropriée / Conditionnement

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code déchets

Evacuer vers une usine d'incinération pour déchets spéciaux en respectant les réglementations administratives.

Code déchets de produit:

Code déchets de
conditionnement:

Remarque

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

14. Transport information

14.1 Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Désignation officielle pour le transport

ERDÖLDESTILLATE. N.A.G. / PETROLEUM DISTILLATES, N.O.S.

N° UN: 1268

Étiquette de danger: 3

Groupe d'emballage: II

Code de classification: 3 (F1)

Remarque: Quantité limitée (LQ): Catégorie de transport: code de restriction concernant les tunnels

14.2 Transport maritime (IMDG)

Proper Shipping name

ERDÖLDESTILLATE. N.A.G. / PETROLEUM DISTILLATES, N.O.S.

UN-No.: 1268

Label: 3

Packing Group: II

EmS-No:

MFAG:

Marine pollutant: Ja (P)

Special Provisions:

Remark:

14.3 Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Proper Shipping name

ERDÖLDESTILLATE. N.A.G. / PETROLEUM DISTILLATES, N.O.S.

UN/ID-No.: 1268

Label: 3

Packing Group: II

Remark:

14.4 Poste

Étiquette de danger: 3 Groupe d'emballage: II Quantité limitée (LQ): 4

15. Informations relatives à la réglementation

15.1 Étiquetage

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

Erdöldestillate, N.A.G.; Petroleum Distikllate, N.O.S.

Marquage spécial de certaines préparations

Classification selon les directives 67/546/CEE ou 1999/45/CE

15.2 Sécurité, santé et réglementations environnementales spécifiques législation, de la substance ou de la préparation

Réglementations EU**Directive 1999/13/CE sur la limitation d'émissions de composés organiques volatils (DIR-COV)**

ISO 11890-2 ASTM D 2369 Valeur COV (dans g/l):

Règlement (CE) n ° 2037/2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Aucune information disponible.

Règlement (CE) n ° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants

Aucune information disponible.

Règlement (CE) n ° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

Aucune information disponible.

Règlement (CE) n° 648/2004 (Régulations des détergents)

Aucune information disponible.

Restrictions en vertu du titre VIII du règlement (CE) n° 1907/2006

Aucune information disponible.

Directives nationales

Les réglementations nationales doivent être également observées!

Indications relatives aux restrictions d'emploi

Aucune information disponible.

Ordonnance d'incidents

Aucune information disponible.

Classe de stockage

3

Classe de risque pour le milieu aquatique

1 weak water pollutant (WGK 1)

Instruction technique pour la qualité de l'air (IT-air)

Classe(s) NK 100 %

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Betriebssicherheitsverordnung (BetrSichV) Facilement inflammable

15.3 Évaluation de la sécurité chimique

Cette préparation a fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité:

Cette matière a fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité.

16. Autres informations**16.1 Libellé de la H et R-phrases vertu du paragraphe 3****Règlement (CE) n° 1272/2008**

- 225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- 304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- 315 Provoque une irritation cutanée.
- 336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- 411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Directive 67/548/CEE

- 11 Facilement inflammable.
- 38 Irritant pour la peau.
- 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- 65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
- 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

16.2 Conseils pour la formation

aucune/aucun

16.3 Restriction(s) d'utilisation recommandée(s)

Aucune information disponible.

16.4 Informations diverses

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

16.5 Documentation concernant les modifications

aucune

16.6 Sources de données

Les indications proviennent d'ouvrages de référence et de la littérature.

16.7 Key et définition

aucune

17. Annexe

17.1 Scénario d'exposition

-
